

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J. Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Villenave d'Ornon - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clémenceau
entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Ouverture de la
concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de l'opération vise à améliorer la situation actuelle par le réaménagement de l'avenue Georges Clémenceau, itinéraire servant de voie de délestage parasite de la rocade aux heures de saturation du trafic.

Cette opération qui ne fait pas, à ce stade, l'objet d'une programmation permettra de dissuader le transit des poids lourds, de réduire la vitesse et d'augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes par l'aménagement de trottoirs à la largeur réglementaire et la création d'une piste cyclable. Elle a fait l'objet d'une décision d'étudier au Conseil de Communauté du 27 mai 2005.

Conformément à l'article L 300.2 du code de l'Urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté urbaine de Bordeaux, au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la commune de Villenave d'Ornon.

Cette obligation de concertation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans les parties urbanisées des communes d'un montant supérieur à 1,9 M€.

Deux dossiers avec registre seront respectivement déposés, l'un à la mairie de Villenave d'Ornon, l'autre au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles.

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis
- un plan de situation
- un plan de programme

Notre établissement public doit en conséquence mettre en œuvre la procédure réglementaire de concertation.

Indépendamment de l'affichage de l'avis de concertation en mairie de Villenave d'Ornon et au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion dans le journal « sud-Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibérera afin d'approuver le bilan de cette concertation.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'ouvrir à la concertation ce projet, conformément à l'article L 300.2 du code de l'Urbanisme.

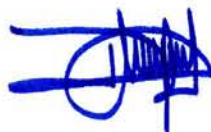
- autoriser M. le Président :

- A en mettre en place les modalités, en association avec la municipalité concernée qui en assurera l'organisation et l'animation sur son territoire,
- A fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. ALAIN DAVID

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

15 JUIN 2009